



Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin, Mickaël Genieul.

Représentés : Frédéric Texier par Hervé de la Forest, Marie-Annette Lorret par Jean Colombel, Alexandra Robin par Isabelle Douinot.

Secrétaire de séance : Yves Lesvier.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 avril 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2018, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Par lettre en date du 3 mai 2018, Mr Jean-Michel Boquet a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit». Mme Emmanuelle Tessier élue sur la liste « Irodouër, une commune à vivre, une commune d'avenir » a fait savoir qu'elle renonçait à siéger au sein du conseil municipal. Mr Mickaël Genieul est donc appelé à remplacer Mr Boquet au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Mr Mickaël Genieul est installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

3. Personnel communal : désignation d'un représentant au Comité des Œuvres Sociales et d'un référent sur les questions de prévention des risques professionnels

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Sylvie Genaitay comme représentante des élus au Comité des Œuvres Sociales et était également élue référente sur les questions de prévention des risques professionnels, en remplacement de Monsieur Jean-Michel Boquet.

4. Commissions municipales : modification de la composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Intégration de Monsieur Mickaël GENIEUL dans la commission municipale de l'urbanisme, voirie et chemins ruraux.

5. Lotissement Le Placis Plisson – eau potable

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement, il y a lieu de procéder aux travaux de distribution d'eau potable. Collectivité Eau du Bassin Rennais a estimé les travaux à 83 767,38 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation financière pour ces travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents liés à cette affaire.

6. Eclairage public – accès et parking du futur complexe sportif

L'éclairage public ne va pas jusqu'au futur complexe sportif, aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Syndicat Départemental d'Énergie 35 de réaliser l'étude pour une extension de l'éclairage public pour l'accès et le parking du complexe sportif.

7. Personnel communal – participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le centre de gestion d'Ille et Vilaine

Le CDG 35 s'est inscrit dans l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, et ce en collaboration avec le Tribunal Administratif de Rennes. Il s'agit d'une nouvelle mission facultative attribuée aux centres de gestion à laquelle les collectivités peuvent adhérer volontairement. Le centre de gestion pourra servir d'intermédiaire entre l'agent et son administration afin d'éviter les contentieux et trouver une solution en cas de litiges relatifs à leur rémunération, à un refus de détachement ou de mise en disponibilité, à leur réintégration, à leur classement, à la formation professionnelle ou à l'aménagement de leurs conditions de travail. Cette mission ne constitue pas une nouvelle cotisation. En effet, la participation financière n'est due qu'en cas de recours effectif à la médiation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la procédure de Médiation préalable obligatoire,

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

8. Personnel communal : contrat aidé

Le 2^{ème} contrat de la personne recrutée en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 9 juillet 2017, arrive à échéance le 8 juillet. La totalité de ces 2 contrats aidés est de 18 mois, la durée maximale des conventions CUI-CAE étant de 24 mois, le conseil municipal, à l'unanimité,

PROCEDER au renouvellement de ce contrat pour une durée de 6 mois, du 9 juillet 2018 au 8 janvier 2019, pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures, (restaurant scolaire, ALSH, garderie),

D'AUTORISER l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail, pour les besoins du service et à titre exceptionnel,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion, CAE ainsi que tous documents nécessaires au renouvellement de ce contrat.

9. Budget commerce : décision modificative n°1

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires suivants :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Matériel (arrière bar restaurant)	2188-100	+ 1 845 €	
Travaux de bâtiments (restaurant)	2313-100	+ 3 200 €	
Travaux de bâtiments (garage 17 rue de Rennes)	2313-300	+ 2 000 €	
Emprunt	1641		+ 7 045 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		7 045 €	7 045 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

10. CCSMM – Commission évaluation des charges transférées

Par arrêté du 03 novembre 2017, le Préfet a entériné la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes Saint-Méen Montauban. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 25 avril dernier pour évaluer le transfert de charge. Elle a

établi un rapport qui doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres. Ce rapport sera adopté s'il recueille un avis favorable à la majorité qualifiée des communes membres.

La CLECT a évalué la charge transférée par la commune de Gaël à 981 € (montant de sa participation au syndicat du Grand Bassin de l'Oust – GBO pour l'année 2018)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport de CLECT élaboré suite à la réunion de cette dernière du 25 avril dernier,
CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la communauté de communes.

11. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 10 rue du Champ Fleuri, cadastrée D 814 pour 536 m² et appartenant à Monsieur Franck DEMAY.
- Pour la propriété bâtie située 9 rue de la Chapelle, cadastrée AB 337 pour 932 m² et appartenant au consort FOUREL.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- Ald Perrot pour des fournitures pour le système d'arrosage du terrain de foot, pour la somme de 124,20 € TTC
- KOMPAN pour la fourniture de pièces pour réparer le jeu BASIC situé derrière la mairie, pour la somme de 1 338,48 € TTC
- DECATHLON PRO pour la fourniture de 2 petits paniers de basket et de ballons pour la somme de 232,71 € TTC, pour l'association Basket en Mains
- INGENIA pour la fourniture de 2 potelets fixes pour la somme de 141,60 € TTC (remboursé par la Société KEOLIS)
- Association Tiare Tahiti pour la somme de 250 € pour une représentation d'un groupe de danseuses pour la fête de la musique.
- Eurl COCONNIER MENUISERIE pour la somme de 510 € TTC pour la réparation de la porte du directeur de l'école Henri Dès, suite à un cambriolage.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

12. Divers

Cabinet médical – discussion sur l'engagement d'un cabinet spécialisé dans le recrutement d'un médecin : suite à une proposition d'un cabinet spécialisé dans ce domaine, le conseil s'interroge sur l'opportunité d'engager un tel cabinet. Il souhaite que d'autres cabinets soient contactés, et souhaite également connaître les résultats des procédures engagées par d'autres communes.

Véhicule : le renault kangoo n'est pas en bon état, il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule et de solliciter le garagiste d'Irodouër pour obtenir des propositions d'un utilitaire, soit neuf avec reprise ou d'occasion.

Dispositif Argent de poche : 15 jeunes ont postulé pour ce dispositif dont 3 ayant participé l'an dernier, le conseil décide de retenir les 12 jeunes inscrits pour la première fois.

Complexe sportif : une réunion publique pour la présentation de ce projet est prévue en juin à la salle multifonctions.

Commission des finances : le 19 juin à 18 h 30

Prochaine réunion de conseil : le jeudi 5 juillet à 20 h 15

Courrier des membres de l'atelier couture : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des membres de l'atelier couture, relatif aux verbalisations liées à des stationnements sur les places handicapées à la salle multifonctions.